

**Pour sécuriser la reprise économique,
les experts-comptables partent en campagne
contre l'exercice illégal de leur profession**

En cette rentrée de relance économique, le Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables renforce son engagement contre l'exercice illégal de la profession. Parce que lutter contre ce fléau, c'est protéger et accompagner les entrepreneurs et préserver l'économie, l'Ordre déploie une campagne de communication engagée !

Dans le contexte actuel, certaines entreprises TPE/PME ou artisans fragilisés deviennent des cibles privilégiées de l'exercice illégal de la profession d'expert-comptable.

Comme l'indique Marie Alvarez-Garzon, Présidente de la Commission Exercice Illégal du Conseil supérieur :
« Nous assurons une lutte continue contre ce fléau pour protéger et accompagner les entreprises, mais aussi pour préserver la confiance dans notre métier et l'image de notre profession. Malgré cela, il sévit toujours, alimenté par l'ingéniosité féconde et la malhonnêteté protéiforme des illégaux. »

Rappelons que la profession d'expertise comptable est une profession règlementée, et qu'il suffit d'une consultation de l'annuaire de l'Ordre sur le site www.experts-comptables/annuaire pour s'assurer de l'inscription de son expert-comptable au Tableau de l'Ordre, couvert par une assurance civile de responsabilité professionnelle et tenu au respect des normes et de la déontologie.

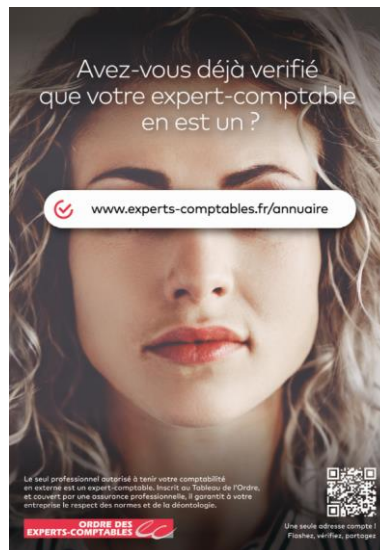
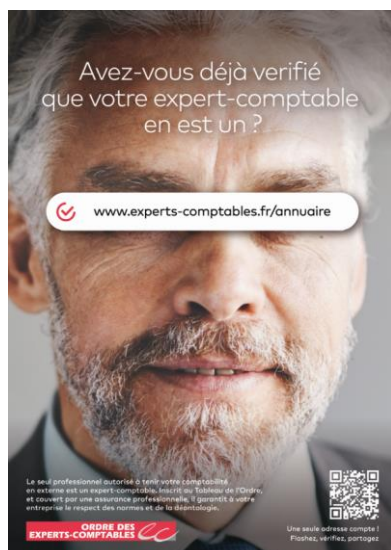
La nouvelle campagne de communication, diffusée en septembre et octobre 2020 en presse nationale, écrite et digitale, magazines et médias spécialisés, s'appuie sur deux affiches présentant un visage avenant mais des yeux masqués par un bandeau indiquant le bon réflexe : consulter l'annuaire de l'Ordre ! Les affiches sont déclinées pour le digital (bannières web, publications pour les réseaux sociaux, kakémonos, etc.).

Pour renforcer cette lutte, l'Ordre propose à tous les partenaires des entreprises un guide de déploiement. Il comprend les affiches à télécharger gratuitement et à utiliser massivement.

Aujourd'hui en France, 21 000 experts-comptables et leurs 130 000 collaborateurs accompagnent 2 500 000 entreprises, principalement des PME et des TPE. En 2019, 197 nouveaux dossiers d'exercice illégal ont été ouverts, et 116 constitutions de partie civile (plaintes devant les juridictions pénales) ont été délivrées par le Conseil supérieur ces 2 dernières années !

Rappelons enfin que ces activités illicites sont passibles de sanctions pénales lourdes : une peine d'emprisonnement d'un an et 15 000 euros d'amende.





À propos de l'Ordre des experts-comptables

L'Ordre des experts-comptables rassemble 21 000 professionnels, 130 000 collaborateurs et 6 000 experts-comptables stagiaires. Placé sous la tutelle du ministère de l'Economie et des Finances, l'Ordre des experts-comptables a pour rôle d'assurer la représentation, la promotion et le développement de la profession française d'expert-comptable. Il veille, par ailleurs, au respect de la déontologie, de la qualité et de la discipline professionnelle.

